

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 292 353 DT, y compris des sommes capitalisables de 41 845 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 82,32% se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		1 068 228	1 674 250
a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 068 228	1 674 250
b- Obligations et valeurs assimilées		-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités		229 472	310 757
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		229 472	310 757
AC3- Créances d'exploitation	4.4	8	8
TOTAL ACTIF		1 297 708	1 985 015
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	4 545	6 002
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	810	878
TOTAL PASSIF		5 355	6 880
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	1 250 508	1 930 195
CP2- Sommes Capitalisables		41 845	47 940
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		37 458	27 408
b - Sommes capitalisables de l'exercice		4 387	20 532
ACTIF NET		1 292 353	1 978 135
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 297 708	1 985 015

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

		<u>Exercice clos le 31/12/2015</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2014</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	48 733	59 569
a. Dividendes		48 733	59 569
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
PR2- Revenus des placements monétaires	4.3	5 052	5 700
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		53 785	65 269
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(41 625)	(41 574)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		12 160	23 695
CH2- Autres charges	4.9	(5 243)	(2 030)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 917	21 665
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(2 530)	(1 133)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		4 387	20 532
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 530	1 133
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(272 898)	156 409
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(15 825)	(482)
Frais de négociation de titres		(11 846)	(5 408)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(293 652)	172 184

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinar)

	<u>Exercice clos le 31/12/2015</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2014</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(293 652)	172 184
a- Résultat d'exploitation	6 917	21 665
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(272 898)	156 409
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(15 825)	(482)
d- Frais de négociation de titres	(11 846)	(5 408)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(392 129)	113 522
a / Souscriptions	221 880	213 573
Capital	237 985	202 077
Régularisation des sommes non distribuables	(22 764)	7 958
Régularisation des sommes capitalisables	6 659	3 538
b / Rachats	(614 009)	(100 051)
Capital	(660 034)	(95 806)
Régularisation des sommes non distribuables	65 650	(1 133)
Régularisation des sommes capitalisables	(19 671)	(3 112)
Droits de sortie	46	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(685 781)	285 706
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 978 134	1 692 428
en fin de l'exercice	1 292 353	1 978 134
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	12 028	11 307
en fin de l'exercice	9 398	12 028
VALEUR LIQUIDATIVE	137,513	164,460
TAUX DE RENDEMENT	-16,39%	9,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-15 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-15 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-15 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs assimilées non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs assimilées n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. Il est à signaler que le FCP procède depuis le 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à 1 068 228 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
Titres OPCVM				
SICAV AXIS TRESORERIE	595	63 538	63 924	4,93%
Total titres OPCVM	595	63 538	63 924	4,93%
Cote continu				
EUROCYCLES	3 870	115 807	128 372	9,89%
SOTIPAPIER	30 035	133 328	120 320	9,27%
TELNET	27 985	119 420	96 632	7,45%
TGH	138 310	89 780	87 550	6,75%
BNA	7 400	104 994	78 114	6,02%
TUNISAIR	82 489	64 906	66 817	5,15%
NBL	8 879	61 346	65 838	5,07%
CITY CARS	5 000	58 190	65 310	5,03%
TPR	18 825	83 109	58 396	4,50%
CEREALIS	15 779	108 103	56 694	4,37%
ATL	14 000	41 337	39 760	3,06%
SOTUVER	10 000	54 579	28 250	2,18%
ASSAD	4 000	21 341	21 140	1,63%
ATB	3 219	15 770	13 455	1,04%
SOMOCER	5 000	9 750	9 585	0,74%
BTE ADP	444	7 984	8 036	0,62%
ATTIJARI BANK	220	3 772	5 285	0,41%
Total cote continu	375 455	1 093 516	949 554	73,17%
Cote fixing				
MAGASIN GENERAL	2 500	56 276	54 750	4,22%
Total cote fixing	2 500	56 276	54 750	4,22%
Total titres cotés	377 955	1 149 792	1 004 304	77,39%
Total	378 550	1 213 331	1 068 228	82,32%

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2014	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2015
Titres OPCVM						
SICAV AXIS TRESORERIE	91 452	400 638	429 036	428 552	484	63 538
Total titres OPCVM	91 452	400 638	429 036	428 552	484	63 538
Cote continu						
ADWYA	25 536	10 803	32 391	36 339	-3 948	0
ASSAD	107 684	74 290	103 911	160 633	-56 723	21 341
ATB	0	55 256	33 093	39 486	-6 394	15 770
ATL	66 692	7 124	29 792	32 479	-2 687	41 337
ATTIJARI BANK	120 017	0	174 404	116 245	58 159	3 772
BNA	0	163 166	46 247	58 172	-11 925	104 994
BTE ADP	0	7 984	0	0	0	7 984
CARTHAGE CEMENT	79 368	42 400	63 777	121 768	-57 991	0
CEREALIS	149 121	0	23 642	41 017	-17 376	108 103
CIMENTS BIZERTE	40 011	0	18 243	40 011	-21 767	0
CITY CARS	67 174	37 021	52 925	46 004	6 920	58 190
EUROCYCLES	34 081	178 404	140 525	96 678	43 848	115 807
MOD LEASING	8 250	2 655	10 000	10 905	-905	0
MONOPRIX	88 494	32 649	107 438	121 143	-13 705	0
NBL	0	82 674	21 747	21 328	419	61 346
OFFICE PLAST	0	1 472	3 149	1 472	1 677	0
OTH	123 500	0	134 547	123 500	11 047	0
SFBT	76 856	162 684	345 386	239 541	105 845	0
SOMOCER	0	9 750	0	0	0	9 750
SOTEMAIL	36 987	20 456	45 641	57 443	-11 802	0
SOTIPAPIER	0	157 069	21 863	23 741	-1 878	133 328
SOTUVER	95 237	0	23 832	40 658	-16 826	54 579
TELNET	44 839	100 889	22 037	26 308	-4 271	119 420
TGH	61 000	131 772	88 958	102 992	-14 034	89 780
TPR	153 226	9 630	67 531	79 747	-12 216	83 109
TUNIS RE	0	30 939	33 013	30 939	2 074	0
TUNISAIR	0	75 489	13 140	10 583	2 557	64 907
UADH	0	72 566	78 595	72 566	6 030	0
Total cote continu	1 378 072	1 467 141	1 735 825	1 751 697	-15 872	1 093 517
Cote fixing						
MAGASIN GENERAL	67 532	0	15 685	11 255	4 430	56 276
MIP	9 400	0	4 533	9 400	-4 867	0
Total cote fixing	76 932	0	20 218	20 655	-437	56 276
Total titres cotés	1 455 003	1 467 141	1 756 043	1 772 352	-16 309	1 149 793
Total	1 546 455	1 867 780	2 185 079	2 200 904	-15 825	1 213 331

4.2- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus des actions	48 733	59 569
Revenus des BTA	-	-
Total	48 733	59 569

4.3- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2015 à 5 052 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus des BTC	-	-
Revenus des autres placements	-	-
Revenus compte courant rémunéré	5 052	5 700
Total	5 052	5 700

4.4- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 DT au 31-12-2015 et au 31-12-2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres débiteurs	8	8
Total	8	8

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AAD au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 4 545 DT au 31-12-2015 contre 6 002 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gestionnaire	2 258	3 656
Dépositaire	2 287	2 346
Total	4 545	6 002

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 810 DT au 31-12-2015 contre 878 DT au 31-12-2014.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	728	724
Publications*	-19	-14
CMF	101	168
Total	810	878

*Le solde du compte publication correspond au différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges décaissées réellement.

4.7- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à – 685 781 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(679 686)
Variation de la part Revenu	(6 095)
Variation de l'Actif Net	(685 781)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2015

Montant:	1 930 195
Nombre de titres :	12 028
Nombre de porteurs de parts :	35

Souscriptions réalisées

Montant:	237 985
Nombre de titres émis :	1 483
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	660 034
Nombre de titres rachetés :	4 113
Nombre de porteurs de parts sortants :	12

Capital au 31-12-2015

Montant:	1 508 146*
Nombre de titres :	9 398
Nombre de porteurs de parts :	23

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 508 146
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(272 898)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(15 825)
Régularisation des SND	42 885
Frais de négociation de titres	(11 846)
Droit de sortie	46
Capital au 31/12/2015	1 250 508

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE. Le total de ces charges s'élève en 2015 à 41 625 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération du Dépositaire	5 841	3 275
Rémunération du Gestionnaire	35 784	38 299
Total	41 625	41 574

4.9- Autres charges

Ce poste s'élève en 2015 à 5 243 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération CAC	3 164	-
Redevance CMF	1 729	1 850
Publicité et publications	196	-
Frais divers bancaires	147	173
Charges diverses	7	7
Total	5 243	2 030

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,723	5,425	7,177	5,063
Charges de gestion des placements	-4,429	-3,457	-5,807	-7,717
Revenu net des placements	1,294	1,968	1,370	-2,654
Autres charges	-0,558	-0,170	-0,527	-0,440
Résultat d'exploitation	0,736	1,798	0,843	-3,094
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,269	-0,095	0,421	0,655
Sommes capitalisables de l'exercice	0,467	1,703	1,264	-2,439
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-29,038	13,003	-7,178	-16,122
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1,684	-0,041	-14,971	24,729
Frais de négociation de titres	-1,260	-0,450	-1,603	-0,658
+ ou - values sur titres et frais de négociation	-31,982	12,512	-23,752	7,949
Résultat net de l'exercice	-31,246	14,31	-22,909	4,856
Droits d'entrée et de sortie	0,005	0,000	0,158	0,165
Résultat non distribuable de l'exercice	-31,977	12,512	-23,594	8,114
Régularisation du résultat non distribuable	4,563	0,566	6,995	-2,666
Sommes non distribuable de l'exercice	-27,414	13,078	-16,599	5,449
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	137,513	164,460	149,679	165,014

Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,41%	2,25%	2,25%	3,50%
Autres charges / actif net moyen	0,30%	0,11%	0,20%	0,20%
Résultat d'exploitation de l'exercice / actif net moyen	0,40%	1,17%	0,33%	-1,40%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société AXIS CAPITAL GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20%TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération d'AXIS CAPITAL GESTION au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2015 s'élève à 35 784 DT TTC. La rémunération variable est nulle.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 11 846 dinars au titre de l'exercice 2015.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2015 s'élève à 5 841 DT TTC (Minimum de 5000DT par an selon la convention).